Du trois Decembre an mil huit cent douze, à deux heure du soir

Acte de Mariage de Antoine Michel Stelle propriétaire de chapuisier
âgé de vingt un ans, né à Fréjus département du var
le vingt neuf du mois de septembre mil sept cent quatre vingt neuf
domicilié à Toulon département
du var fils mineur de feu Joseph Stelle ouvrier propriétaire
domicilié à Toulon département
du var et de Rose Barthelette ici présente et consentante lesquels
ont

N.° 20
Stelle

Et de Marie magdeleine Langier âgée de vingt trois
ans, née à Le gaude département du var le vingt neuf
du mois d'aout mil sept cent quatre vingt neuf domiciliée
à Le gaude département du var fille de Raymond de joseph
Marie Langier cultivateur
domicilié à Les Caudes département du var
et de Marie Gardon ici présente et consentante lesquels

Les Actes préliminaires sont Les Publications faites dans nous les quinze et vingt du novembre dernier, et devant l'officier public de la ville de Toulon les vingt deux et vingt sept du dit Mois de novembre desquelles il resulte qu'il n'y a les Oppositions n'y Empechement ni de mariage depuis la forme prescrite par la Loi.

Vu les Extrait datte de naissance des susdits époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus designées.

Vu l'Extrait datte de deces de joseph Stelle pere du futur époux

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie magdeleine Langier
l'autre Antoine Michel Stelle

En présence de François Gaut domicilié à Toulon âgé
département du var Charpentier
de vingt trois ans

Du Andre Gardon domicilié à Les Caudes département
du var propriétaire de Cordonnier âgé de quarante un ans

De Joseph Charles Simonnet domicilié à Les Caudes département
du var profession de Boulanger âgé de vingt deux ans

Et de Joseph Aurran domicilié à Les Caudes département
du var profession de Caudes Charpentier âgé de trente cinq ans

Après quoi, moi Louis Bernard aubanel maire de Les Caudes
faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Comparans et les parens de l'époux et l'époux ont declaré ne le savoir

Aurran Janet Joseph Simonnet
André Gardon Joseph Langier
L. B. aubanel maire

Du vingt trois decembre an mil huit cent douze, à deux heure du soir

Acte de Mariage de Jean Louis Coste propriétaire de cordonnier
âgé de vingt deux ans, né à Les Caudes département du var
le huit du mois d'octobre mil sept cent quatre vingt neuf
domicilié à Les Caudes département
du var fils mineur de feu Louis Coste
domicilié à Les Caudes département
du var et de Marguerite Dessaux veuve d'autre part

N.° 21.
Coste

Et de Marie Rose Giraud âgée de vingt huit
ans, née à Toulon département du var le vingt
du mois de novembre mil sept cent un deux cent domiciliée
à Lafare département du var fille de feu Jean Baptiste
Giraud
domicilié à Les Caudes département du var
et de Lucie Marie Coubul veuve d'autre part

Les Actes préliminaires sont Les Publications faites dans nous les Cinq et Vingt du Courant Mois desquelles il resulte qu'il n'y a Les n'y oppositions n'y Empechement d'après le Comme Ressort du Notaire.

Vu les Extrait datte de naissance des susdits époux portant qu'ils sont nés aux Lieux et dessus designés.

Vu les Extrait datte de deces des Pere des susdits futurs Époux.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Rose Giraud
l'autre Jean Louis Coste

En présence de Simon Guillaume domicilié à Les Caudes âgé
département du var
de trente ans

De Jean baptiste Mirabeau domicilié à Les Caudes département
du var âgé de quarante ans

De Charles Latty domicilié à Les Caudes département
du var âgé de vingt neuf ans

Et de Jacque Vitton domicilié à Les Caudes département
du var âgé de vingt huit ans

Après quoi, moi Louis Bernard aubanel maire de Les Caudes
faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Comparans et les parens de l'époux et l'époux.

Simon Louis Coste Mirabeau
Charles Latty J. Vitton L. B. aubanel maire